

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 40

Artikel: La vraie Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1790. Avril 18. Mon fils est parti pour aller à Paris avec Dominique Audet. Que Dieu les accompagne et les préserve de malheur!

1791. Janvier 7. L'on a nommé 10 sergents dont j'ai été du nombre.

Le 10 juillet, l'on m'a donné le grade de sous-lieutenant.

Le 14 octobre, par la démission de six capitaines et lieutenants, j'ai monté au grade de capitaine.

Juillet. La nuit du 7 au 8, l'on a planté l'Arbre de la Liberté sur la place des Terreaux. Le 8, à 11 heures et quart du matin, l'on a placé les médaillons sur le dit arbre, portant sur l'un : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ! et sur l'autre : A la Liberté !

Trévoix a planté un Arbre, qui est un chêne qu'ils ont coupé à fleur de terre, et ils l'ont transporté au milieu de la place et lui ont mis un écusson portant cette devise :

« Quand ce chêne portera des glands,
» Les Moines rentreront dans leurs couvents. »

Le 10 août, le Roi a été suspendu de ses fonctions. Quelle journée terrible, grand Dieu ! où mon fils a péri avec 6000 innocents comme lui ! Et pourquoi faire ? Pour soutenir en partie la tyrannie et la scélératesse d'une cour perfide et scélérate, l'autre partie pour soutenir cette belle Liberté, si chère aux braves Français !

1792. Le 31 août, j'ai reçu une lettre de mon fils que Dieu a conservé et qui est vivant grâce au Ciel ; que Dieu lui inspire toujours des bons sentiments ! Ainsi soit-il ! Amen !

A Lyon, le 9 septembre après-midi, le peuple s'est porté aux prisons de Pierre-Seize ; on a pris 7 officiers de cavalerie qui avaient voulu émigrer en Savoie avec leurs régiments ; on les a descendus, comme pour les mener à Roanne, et le long de Bourgneuf, on les a fusillés et coupé leurs têtes que l'on a promenées dans la ville sur des piques. Ensuite, dans la nuit, ils se sont transportés à St-Joseph, où ils ont coupé la tête à un abbé réfractaire qui avait dit aux enfants qui allaient communier, qu'ils allaient prendre le diable et non pas le Christ, d'autant qu'il leur était donné par des prêtres assermentés. Voilà ce que l'Eglise toujours fanatique cause ! Ils ont toujours été des instruments de scélératesse sous le voile de dévotion. Ensuite le peuple s'est porté à Roanne, où ils ont coupé la tête à trois, dans lesquels il y a eu deux abbés, et l'on a mis dehors plusieurs personnes détenues pour dettes.

Le 2 octobre, l'on a brûlé tous les drapeaux de la garde nationale de l'ancien régime, parce qu'ils portaient des fleurs de lys et autres marques tyranniques, sur la place des Terreaux, en présence d'un bataillon de braves Volontaires de Marseille, qui ont dansé autour du feu, au son des tambours.

1793. Janvier 16. Le ci-devant roi des Français a été jugé à mort par la Convention Nationale, non pour ses biensfaits, mais pour ses crimes. Il a été guillotiné, le lundi 21, à onze heures du matin.

A la Noël 1794, les froids ont commencé et ont été plus violents qu'en 1788 ; le Rhône et la Saône ont gelé et le 28 janvier 1795, les glaces du Rhône ont entraîné trois moulinets.

1796. Mai 13. Je suis parti de Lausanne pour venir à Villefranche où j'ai commencé à travailler, le premier juin.

1800. Le 10 messidor, le grand, le brave, le digne Bonaparte a passé à Villefranche à 2 heures ½ de l'après-midi venant d'Italie. Que Dieu le conserve !

Le 1er août 1800 Cuendet aîné s'est établi à Lyon, et dans le mois de février 1804 à Pontdevaux.

La dernière note écrite par B. Cuendet est ainsi conçue : « Le 18 mai 1811 j'ai remis mon fonds et le ménage à mon gendre Tattet.

Par ces citations, on voit que le journal de Benjamin Cuendet est de nature à intéresser, non seulement les historiens, mais encore toutes les personnes curieuses de connaître la manière de vivre d'autrefois. Les Saintecrix y trouveront les noms de nombre de leurs ancêtres, qui formaient à Lyon, une petite colonie très industrielle et très digne. Ils verront aussi que Benjamin Cuendet, tout en étant fortement attaché à sa patrie d'adoption, eut à cœur de rester

¹ Cette note tout entière a été biffée ultérieurement sur le carnet, en travers, par une grande X. Il est à présumer que Cuendet, républicain dans l'âme, a modéré par la suite son premier enthousiasme pour Bonaparte. (Note de M. Moutarde).

bourgeois de Sainte-Croix jusqu'à la fin de ses jours et que, fier de ce titre, il tint à le voir décerner en bonne et due forme à chacun de ses enfants.

Des documents comme celui-ci ne sont jamais inutiles. S'ils ne tombent pas sous les yeux du public, si même leur valeur historique est discutable, ils constituent du moins un trésor familial fourmillant souvent de ces perles que représentent les exemples du devoir, de la vertu, de l'honneur.

V. F.

Le lit.

Ces jours passés, à peu de frais,
Disait Damon, j'ai fait emplette
Du plus beau lit qui fut jamais.

— Cet argent bien fort je regrette.

Repartit son épouse, entendant ce propos ;
Il est beaucoup trop cher, pour un lit de repos.

Le vrai féminisme. — Un vieux monsieur se trouvait l'autre jour, en société, à côté d'une demoiselle de Lausanne, jeune, jolie, riche et de plus, spirituelle.

On parlait mariage. Frappé de la rectitude de jugement et de la vigueur des opinions de la demoiselle sur ce sujet délicat, le vieux monsieur fit :

— Ne craignez-vous pas, mademoiselle, d'avoir plus d'autorité que votre mari et que le lendemain déjà de ses noces on ne dise que c'est sa femme qui porte... vous savez, mademoiselle ?...

— Les culottes, vous voulez dire ? Eh bien oui, monsieur, je ne le cache pas. Mais ce sera pure calomnie, car je dissimulerai si bien le vêtement dont vous parlez sous une telle ampleur de jupon que ni mon mari ni ses amis ne seront capables de l'apercevoir.

LE FARÇE A BIRON

(Patois du district de Grandson.)

I

LIA Biron et Biron. Chtuzicé étais tot simplia-
min l'âno ào vîlho Franquè Boîrno ào Vau-
gondry. (Franquè-la-Béllossè, qu'on l'avais
bâtsi). C'étais on crampet dè son mèti, comment
lyin avai prao, din neutrè z'inverón, dévant què
n'eussi dai tsémin dè fé. Lé crampet atsetâvon
la frutè pè tsî no, lo buro, lo sérè et lè tomè dè
tchivra pè lè tsela à la montagnè. È tserdzivont
chlieu martchandi su dai z'âno din dai boîlè
fété esprè, et l'allâvant cin portâ vindrè ào Vau-
travè in passin la montagnè ào drai pè lè sindai.
Et lo mèti dè crampet n'étais mardieu rin tant
croûjo. Bin dai familiè sè sont olèvayé avoué cí
mèti, è lè sè sont oncouvera ramassayé dâo bin.
Lo Vautravè avai, commin vo sétè, na grossa
populachon d'horlogues et poû dè païzan. Tota
leu frutè leu véniai dû chtu flian dè la monta-
gnè aboin dè France pè la routè dai Verrairè et
dè Potnarly.

Franquè-la-Béllossè étais don crampet. Sovint
fasai drobllo voyâdzo ; è portâvè dè la frutè ào
Vallon et, in revénÿnt, tserdzivè Biron in pas-
sint pè lè tsela, dè buro, dè sérè, etc., po l'allâ
vindrè lo lindemân in Verdon. Quand c'étais la
saison dai cérèsé ào dâi pronmè, fazai dai bouènè
dzornâ, et ma fai, adon nè passavè pas Grandson
sin s'arrâtâ à la Crai-Rodzè po bairè quart dè
pot, dai iâdzo doq.

In tsautin, fazai dai dzoi rudo tsaud, lo voyâdzo
étais péniblio, à la pussa et pè lè tavan. On
yâdzo don — c'étais pindin lo mai dè juillet —
Franquè n'avais pas pu reiserdzî Biron, cè n'étais
pas dzoi dè martsî in Verdon et revéniai à
vouido. Fasai 'na chateu dè mètsansè ; lè tavan
fazant radzè, surtot ào bord dâo lé. Quand yè

fut vè la pieura dâo Toffet, qu'est ora catcha pè
lo tsèmin dè fè, sè pinsa dissi : « Sè y'allâvo 'na
fraiza mè bâgnî, cin mè dèlasserài on poû ? »
Achtou dzaubliâ, achtou fè. L'attâtsé Biron à è
'nâbro ào bord dè la routè ; sè dèvîte ; foûre se
zaillon et sa tsémisè dein iéna dè sè boîlè, et
plouf ! lo vouailé din l'edyè canqué dèzo lè brè.
Commin c'étais l'heure dè midzoi, on nè vèyai
niou su la routè.

Tot cin sérâi bin z'allâ ; mais lo pouro Biron,
qu'avai tu lè tavan, sè bouéta à l'indiâblyâ can-
què què fut détatsî ! On yâdzo libro, sè bouéta à
corrè contré Grandson. Franquè nè moyai pas
corrè dein l'edyè ; l'eut biô sè crairé dépatsî nè
put pas ratrapâ sè n'âno et... ni sè zâillon ! Tot
nu commin on vè et lè tavan aprîflu, vo repondo
què n'étais pas à nocè. N'eut rin dè mi à faire
qu'à corrè assèbin tant què put, tant qu'à la
Crai-Rodzè, à Grandson, iò lo domestico d'êtrâ-
billo, qu'avai vu arrevâ Biron, l'avai redu à l'ê-
trâblio. Èfe sî vu à Franquè dè sè veni catsi po
sé revêtî fro dè la vua dâi dzin. Ah ! vo peutè
contâ què Franquè-la-Béllossè s'in est vu inquiè
dè na tota raide. Assèbin l'a paï 'na bouëna bo-
tollié ào valet d'êtrâblio !

S. G.

La guerre pas à pas. — La Fabrique suisse d'objets en celluloïde, S. A. à Berne-Zollikofen, a fabriqué de petits drapeaux des nations belligérantes, montés sur des épingle et au moyen desquelles on peut marquer les positions des armées en présence. Ces drapeaux sont en vente dans les librairies.

La vraie Suisse.

On a rappelé avec raison, ces derniers jours, la parole prononcée jadis, dans un banquet, par un homme d'Etat suisse :

« Nous autres, Suisses, ne sentons vraiment
» vibrer tout notre patriotisme que lorsque nous
» entendons, à la même table, parler à la fois
» l'allemand, le français, l'italien et le roman-
» che ! »

Rien n'est plus vrai.

ORAISONS FUNÈBRES

MADAME et monsieur Y..., il y a de cela quarante ans, avaient passé contrat de mariage, contresigné par l'amour le plus ardent.

Mais le temps avait passé et l'amour s'était peu à peu égrené en chemin. Monsieur n'a plus que d'amères paroles à l'adresse de madame, qui riposte par des sarcasmes pointus.

Or monsieur, il y a trois semaines, a soudain pris froid. D'abord il a fait fi du rhum ; il ne s'est pas soigné. Mais la fièvre l'a obligé à garder la chambre, puis le lit. Il fallut le médicin. Celui-ci, à première vue, fit une grimace significative ; puis il s'en alla en laissant une ordonnance sur la table de nuit.

Madame, qui le reconduisait et à qui la grimace n'avait point échappé, lui fait :

— Docteur, dites-moi tout ; je serai forte. Il est... perdu, n'est-ce pas ?

— Hélas ! madame... il y a des chances !...

* *

Ceci nous rappelle le mot d'une brave paysanne, déjà « sur l'âge », que nous trouvâmes un dimanche, dans son jardin, occupée à faire un bouquet de « passeresses ».

Comme nous lui parlions du bonheur qu'elle avait d'habiter un si beau coin de pays — le point de vue était admirable — elle nous répondit :

— Oh ! mon té, mossieu, on ne veut plus être longtemps, par ici ; vous concevez qu'on est maintenant trop âgés pour faire ces terres. On a besoin de repos, à présent. Et puis, mon